

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2023

CRÉER UN COMPLÉMENT DE REVENU GARANTI PAR L'ÉTAT POUR LES ÉTUDIANTS
QUI TRAVAILLENT DURANT LEURS ÉTUDES - (N° 1150)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS6

présenté par

M. Sitzenstuhl, M. Alauzet, Mme Berete, Mme Cristol, Mme Dubré-Chirat, M. Ferracci, M. Frei,
M. Grelier, Mme Guichard, Mme Hugues, Mme Iborra, Mme Janvier, M. Le Gac,
Mme Le Nabour, Mme Liso, M. Didier Martin, Mme Panosyan-Bouvet, Mme Peyron, Mme Rist,
rapporteure générale M. Rousset, M. Sertin et Mme Vidal

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les députés Renaissance s'opposant à cette proposition de loi du Rassemblement national, cet amendement entend en cohérence de supprimer le gage censé financer les mesures qu'elle propose.